

Résolution 5 : Élimination graduelle et équitable de ~~l'utilisation~~ l'extraction et la combustion de combustibles fossiles

Nom du comité national

Comité national de défense des intérêts

Clauses résolues - Avec les amendements marqués en vert et en rouge

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte ~~les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux~~ tous les niveaux de gouvernement ainsi que le secteur privé à éliminer progressivement ~~l'utilisation~~ l'extraction et la combustion des combustibles fossiles de manière ~~ordonnée et~~ équitable, ~~afin que le Canada respecte ses~~ afin de respecter les engagements du Canada dans le cadre de l'Accord de Paris de 2015 ~~sur le climat adopté en 2015.~~ sur les changements climatiques.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement à ~~encourager la transition vers des alternatives~~ favoriser une transition rapide de la combustion des combustibles fossiles vers des alternatives sans carbone ~~dès que possible~~, afin de ~~réduire les~~ permettre la réduction et l'élimination des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution environnementale.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte ~~les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux~~ tous les niveaux de gouvernement à informer la population canadienne des risques environnementaux et sanitaires liés à ~~l'exploitation et à l'utilisation~~ la poursuite de l'extraction et de la combustion des combustibles fossiles, ainsi que des alternatives viables.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte ~~les secteurs public et privé à soutenir les Plans de transition juste, y compris des programmes de reconversion professionnelle pour les travailleurs des secteurs affectés, ainsi qu'une compensation adéquate pour les pertes d'emploi.~~ tous les niveaux de gouvernement ainsi que les secteurs privés à appuyer un processus de Transition juste qui soit aussi équitable et inclusif que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des emplois décents et en ne laissant personne de côté.

Clauses résolues - Avec les amendements incorporés

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement ainsi que le secteur privé à éliminer progressivement l'extraction et la combustion des combustibles fossiles de manière équitable, afin de respecter les engagements du Canada dans le cadre de l'Accord de Paris de 2015 sur les changements climatiques.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement à favoriser une transition rapide de la combustion des combustibles fossiles vers des alternatives

sans carbone, afin de permettre la réduction et l'élimination des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution environnementale.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement à informer la population canadienne des risques environnementaux et sanitaires liés à la poursuite de l'extraction et de la combustion des combustibles fossiles, ainsi que des alternatives viables.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte tous les niveaux de gouvernement ainsi que les secteurs privés à appuyer un processus de Transition juste qui soit aussi équitable et inclusif que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des emplois décents et en ne laissant personne de côté.

Contexte

Alignement avec les résolutions adoptées par la FCFDU (FCFDU, 2024)

Cette résolution soutient et renforce les résolutions suivantes : *Un environnement propre, sain et durable est un droit humain* – 2022 ; *Urgence climatique – Déclarations et plans d'action* – 2020 ; *Objectifs de développement durable* – 2016 ; *Réduire les changements climatiques par l'utilisation de taxes sur le carbone* – 2015 ; *Changement climatique : Atténuation, adaptation et inclusion des femmes* – 2012 ; *Sources d'énergie de rechange et industrie nucléaire canadienne* – 1997 ; *Automobiles vertes* – 1992 ; *Économie de l'énergie renouvelable* – 1992.

Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies pertinents pour la résolution proposée.

Santé et bien-être (ODD 3) Objectif 3.9 ; Énergie propre et abordable (ODD 7) Objectifs 7.1, 7.2 et 7.3 ; Travail décent et croissance économique (ODD 8) Objectif 8.4 ; Industrie, innovation et infrastructure (ODD 9) Objectif 9.4 ; Villes et économies durables (ODD 11) Objectif 11.b ; Action climatique (ODD 13) Objectif 13.3 (éducation).

Pourquoi cette résolution est nécessaire

Les politiques de la FCFDU ne reconnaissent pas encore explicitement les combustibles fossiles comme la principale cause du changement climatique ni ne préconisent leur élimination progressive (Nations unies, n.d.). L'extraction et la distribution du pétrole et du gaz sont des opérations à haut risque, pouvant entraîner des explosions incontrôlées, des déversements accidentels ou des fuites de substances toxiques. Le Canada est le 10^e plus grand émetteur de gaz à effet de serre au monde, et le secteur du pétrole et du gaz est le principal contributeur à ces émissions, suivi du secteur des transports (Emissions Database for Global Atmospheric Research, 2024).

L'année 2024 a été la plus chaude jamais enregistrée, avec une température moyenne mondiale de 1,54 °C supérieure à la moyenne préindustrielle entre janvier et septembre (Organisation météorologique mondiale, 2024). Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2021) avertit que tout réchauffement

compris entre 1,5 °C et 2 °C aurait des conséquences catastrophiques sur les écosystèmes et la santé humaine.

Le bilan mondial adopté lors de la 28e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2023) appelle tous les pays, y compris le Canada, à « sortir progressivement des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, de manière juste, ordonnée et équitable, en accélérant l'action au cours de cette décennie cruciale ». Ainsi, nous pourrions atteindre nos objectifs climatiques tout en garantissant le bien-être de l'ensemble de la société.

Une transition juste, telle que reconnue dans l'Accord de Paris de 2015, nécessite des calendriers clairs, des objectifs concrets et un financement gouvernemental. Une collaboration à long terme entre les secteurs public et privé doit « identifier et mettre en œuvre des opportunités permettant de développer des compétences, garantir un emploi décent, assurer un développement durable des communautés et renforcer les protections sociales » (Environnement et Changement climatique Canada, 2022). Le premier bilan mondial des Nations Unies (2023) renforce cette idée en soulignant que « les transitions justes peuvent favoriser des résultats d'atténuation plus robustes et équitables ».

Clause résolue n° 1

La Loi sur la responsabilité en matière d'émissions nettes zéro est devenue loi en juin 2021, rendant obligatoire l'engagement du Canada à atteindre des émissions nettes de carbone zéro d'ici 2050, afin de se conformer à l'Accord de Paris de 2015 (Nations unies, 2015). « Le zéro net est un objectif qui consiste à ne pas avoir d'émissions de gaz à effet de serre, ou un niveau d'émissions qui est équilibré en retirant la même quantité de l'atmosphère » (Collins Dictionary, n.d.).

Environmental Defence (2024) rapporte qu'en 2023 seulement, les entreprises de combustibles fossiles et leurs associés ont rencontré soit Ressources naturelles Canada, soit Environnement et Changement climatique Canada, soit Finances Canada, un total de 684 fois. Le secteur des combustibles fossiles propose le gaz naturel comme « combustible de transition » vers les énergies renouvelables, mais le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2022) souligne le risque de fuite de méthane lors de son extraction et de sa distribution.

Le projet de règlement du Canada visant à limiter et à réduire la pollution par les gaz à effet de serre des compagnies pétrolières et gazières a été annoncé en novembre 2024.

Resolved Clause n° 2

62 % de l'électricité canadienne provient de sources hydroélectriques et environ 13 % de centrales nucléaires (Environnement et ressources naturelles, 2025). L'énergie solaire et l'énergie éolienne ne produisent pas de carbone et sont moins chères que l'énergie

produite à partir de combustibles fossiles. La bioélectricité, complétée par l'énergie géothermique, marémotrice et houlomotrice, peut réduire considérablement les émissions de CO₂ du Canada (Nations unies, n.d.).

En 2022, le secteur du pétrole et du gaz était responsable de 31 % des émissions de gaz à effet de serre du Canada, soit 217 mégatonnes d'équivalent CO₂ (Environnement et Changement climatique Canada, 2024).

Les projets de capture et de stockage du carbone, promus par l'industrie des combustibles fossiles, sont gourmands en énergie et coûteux, et peuvent également générer des émissions (Institut international du développement durable, 2023). L'utilisation de véhicules électriques réduit considérablement les émissions de gaz à effet de serre, à condition que l'électricité soit produite à partir de sources renouvelables. Les mesures d'efficacité énergétique prises par les secteurs du transport maritime et aérien réduisent l'accumulation de CO₂ dans l'atmosphère, tandis que les transports sans émissions sont en cours de développement. Les émissions provenant de la combustion de combustibles fossiles dans la production de ciment et de béton diminueront grâce à de nouvelles techniques et à de nouveaux ingrédients. Les bâtiments peuvent être construits avec des matériaux respectueux de l'environnement et rénovés avec des équipements de chauffage et de refroidissement plus efficaces.

Il est essentiel de renforcer les réseaux électriques. Pour remplacer les caractéristiques de démarrage rapide et d'équilibrage du système des centrales au gaz, l'opérateur du système électrique de l'Ontario a l'intention de déployer des systèmes de stockage d'énergie par batterie à petite échelle (Fédération de l'agriculture de l'Ontario, 2024). Ces systèmes constitueront un élément important de notre approvisionnement énergétique à l'avenir, garantissant un flux d'électricité régulier et continu lorsque l'énergie renouvelable fluctue.

Clause résolue n° 3

Il est temps de lancer une vigoureuse campagne d'éducation publique sur l'impact des combustibles fossiles sur l'environnement, notre santé et notre avenir. Des années de surveillance des changements dans les mers, les forêts et les lacs, l'état des glaces dans le Nord et la santé des personnes vivant près des sites d'extraction des combustibles fossiles renforcent la nécessité d'une telle campagne (Conseil des Canadiens, 2023).

Les stratégies d'élimination progressive requièrent l'engagement du public pour garantir leur acceptabilité et leur adoption. Pour surmonter les obstacles à la réussite, les Canadiens de tous âges ont besoin d'informations claires sur les conséquences de l'utilisation des combustibles fossiles et sur les options alternatives.

L'article 12 de l'accord de Paris de 2015 appelle les signataires à « renforcer l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, la participation du public et l'accès du public à l'information en matière de changement climatique » (CCNUCC, 2015). En raison du volume de données, de la désinformation et des lacunes dans les informations accessibles, les Canadiens ont du mal à saisir la nature de la crise et à savoir ce qu'ils peuvent faire pour y remédier. La transparence dans la prise de décision, la sensibilisation du public et l'accès aux résultats de recherches fiables sont essentiels pour agir sur les combustibles fossiles.

En juin 2022, l'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME) a envoyé une lettre ouverte aux ministres du gouvernement pour se plaindre que « la publicité sur les combustibles fossiles alimente une crise de santé publique » - affirmant que les entreprises de combustibles fossiles mettent des vies en danger en ne divulguant pas les dangers sanitaires et environnementaux associés à leurs produits (ACME, 2024).

Clause résolue n° 4

Le secteur des combustibles fossiles a un impact majeur sur notre économie. En 2023, on estimait que l'extraction de pétrole et de gaz représentait plus de 3 % du PIB total du Canada et fournissait environ 900 000 emplois, en tenant compte des emplois directs, indirects et induits (Canada's Oil and Natural Gas Producers, 2023).

Cependant, Clean Energy Canada (2023) prévoit que d'ici 2050, la transition vers l'énergie propre pourrait créer 2,7 millions de nouveaux emplois. La production et la distribution d'électricité offriront des opportunités tout au long de la vie pour les ingénieurs, les scientifiques, les personnes exerçant des métiers hautement qualifiés dans la construction et la maintenance, les techniciens, les planificateurs, les gestionnaires, les formateurs, les spécialistes des relations sociales, le personnel des ressources humaines et des technologies de l'information, ainsi que les spécialistes de la paie. Les initiatives communautaires de production d'énergie à petite échelle réduiront les coûts et créeront des emplois locaux.

La loi sur les emplois durables (projet de loi C-50) est entrée en vigueur en 2024. Les décideurs doivent suivre les conseils du Partenariat pour l'emploi durable, qui décrit les mesures prises par le gouvernement pour faciliter la transition juste, y compris les investissements dans la recherche et la mesure des progrès. À partir de décembre 2025, la loi prévoit des rapports annuels résumant la mise en œuvre du plan d'action pour l'emploi durable.

Mise en oeuvre

Reconnaissant l'augmentation de la demande mondiale en énergie et le besoin urgent de décarboniser le système énergétique actuel, les clubs de la FCFDU peuvent demander aux gouvernements de.. :

- Respecter les engagements de l'Accord de Paris et de la Loi canadienne sur les emplois durables.
- Investir dans l'innovation et la recherche et, par le biais d'un programme d'éducation publique complet et soutenu, partager les résultats de la surveillance de la pollution provenant des infrastructures de combustibles fossiles et de ses impacts sur la santé humaine et environnementale.
- Exhorter les institutions financières à se désengager de la production de combustibles fossiles et des stocks d'infrastructures, en investissant plutôt dans des projets d'énergie renouvelable et dans des infrastructures efficaces et durables telles que les systèmes de transport public, afin que les citoyens deviennent moins dépendants des véhicules personnels (en particulier des véhicules à occupation unique).
- S'engager auprès des gouvernements étrangers pour décourager la production de combustibles fossiles dans le monde entier.
- Respecter les engagements pris lors de la COP29 afin de s'assurer que l'argent versé aux pays menacés soit consacré à la dépollution causée par les combustibles fossiles.
- Soutenir les poursuites judiciaires contre les entreprises de combustibles fossiles, en les tenant pour responsables des effets polluants de l'extraction des combustibles fossiles, tout en sachant qu'ils compromettent la vie humaine, végétale et animale.
- Exhorter les secteurs public et privé à faciliter et à accélérer la transition vers des systèmes d'énergie renouvelable, en offrant des possibilités de recyclage et de nouvelles opportunités d'emploi, en particulier pour les personnes précédemment employées dans le secteur du pétrole et du gaz.
- Les membres et les clubs de la FCFDU peuvent s'informer sur les effets néfastes des combustibles fossiles sur l'environnement et la santé personnelle, et partager leurs découvertes avec d'autres.

Les membres de la FCFDU peuvent rédiger des lettres et des articles d'opinion pour lutter contre la désinformation au sujet des combustibles fossiles.

Les clubs de la FCFDU peuvent soutenir les actions locales visant à réduire l'utilisation des combustibles fossiles et plaider en faveur d'initiatives de production et de stockage d'électricité à petite échelle et à l'échelle de la communauté.

Avant les élections municipales, provinciales et fédérales, les clubs de la FCFDU peuvent recommander des questions aux candidats concernant leur point de vue sur un avenir sans émissions de combustibles fossiles.

Bibliographie

Association canadienne des médecins pour l'environnement. (n.d.). *Agissons dès maintenant pour sauver des vies et protéger la santé humaine de la pollution par le*

pétrole et le gaz. <https://cape.ca/fr/action/proteger-la-sante-humaine-de-la-pollution-par-le-petrole-et-le-gaz/>

Canada's Oil and Natural Gas Producers. (2023). *The Economic Impact of Canadian Oil and Gas.* <https://www.capp.ca/wp-content/uploads/2023/12/The-Economic-Impact-of-Canadian-Oil-and-Gas.pdf>

Centre canadien d'information sur l'énergie. (2025). *Cahier d'information sur l'énergie, 2024-2025 : Énergie propre et carburants faible en carbone.* <https://information-energie.canada.ca/fr/faits-saillants-energie/energie-propre-carburants-faible-carbone>

Centre canadien de politiques alternatives. (2021, avril). *Roadmap to a Canadian Just Transition Act - A path to a clean and inclusive economy.* <https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2021/04/Roadmap%20to%20a%20Canadian%20just%20transition%20act.pdf>

Clean Energy Canada. (2023). *A Pivotal Moment.* <https://cleanenergycanada.org/report/a-pivotal-moment>

Collins Dictionary. (n.d.). *Net-zero.* <https://www.collinsdictionary.com/dictionary/english/net-zero>

Conseil des Canadiens. (2022, 9 novembre). *As the toll of the tar sands on Indigenous Communities Grows, Canada continues to fail in its obligations to UNDRIP.* <https://canadians.org/analysis/as-the-toll-of-the-tar-sands-on-indigenous-communities-grows-canada-continues-to-fail-in-its-obligations-to-undrip>

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. (2015). *Paris Agreement.* https://unfccc.int/files/meetings/paris_nov_2015/application/pdf/paris_agreement_english.pdf?v=011803

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. (2023). *First global stocktake. Draft decision -/CMA.5.* https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2023_L17_adv.pdf

Emissions Database for Global Atmospheric Research (EDGAR). (2024). *GHG Emissions of all world countries.* https://edgar.jrc.ec.europa.eu/report_2024

Environnement et Changement climatique Canada. (2024). *Sources des émissions de gaz à effet de serre du Canada : inventaire national des gaz à effet de serre de 2024.* <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2024/05/sources-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-du->

[canada--inventaire-national-des-gaz-a-effet-de-serre-de-2024.html](https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/groupe-travail-transition-equitable/rapport-final/section-6.html)

Environnement et Changement climatique Canada. (2022). *Rapport final du Groupe de travail sur la transition équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes : section 6.*

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/groupe-travail-transition-equitable/rapport-final/section-6.html>

Environmental Defence. (2024). *Summary of oil companies' Federal Lobbying activities in 2023.*

https://environmentaldefence.ca/wp-content/uploads/2024/08/Report_Big-Oils-Big-Year-2023-2.pdf

FCFDU. (2024). *Livres des résolutions adoptées.*

<https://www.cfuw.org/assets/pdf/FR+Adopted+Resolutions+2024/>

Fédération de l'agriculture de l'Ontario. (2024). *Battery Energy Storage System Recommendations.*

<https://ofa.on.ca/resources/battery-energy-storage-system-recommendations/>

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2021). *Sixth Assessment Report.*

https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_Full_Report.pdf

Institut international du développement durable. (2023, 9 février). *Why Carbon Capture and Storage Is Not a Net-Zero Solution for Canada's Oil and Gas Sector.*

<https://www.iisd.org/articles/deep-dive/carbon-capture-not-net-zero-solution#:~:text=CCS%20is%20both%20energy%20and,about%20CAD%20200%20per%20tonne>

Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité, S.C. 2021, c. 22.

(2021). <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-19.3/TexteCompleet.html>

Loi canadienne sur les emplois durables. S.C. 2024, c. 13. (2024).

<https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/c-23.25/>

Nations Unies Action Climat. (n.d.). *Les énergies renouvelables : qu'est-ce que c'est ?*

<https://www.un.org/fr/climatechange/what-is-renewable-energy>

Nations Unies Action Climat. (n.d.). *Causes du changement climatique.*

<https://www.un.org/fr/climatechange/science/causes-effects-climate-change>

Organisation météorologique mondiale. (2024). *State of the Climate 2024*.
<https://wmo.int/publication-series/state-of-climate-2024-update-cop29>

Ressources naturelles Canada. (2024). *Energy Fact Book*.
[https://energy-information.canada.ca/sites/default/files/2023-10/energy-factbook-2023-2024\).pdf](https://energy-information.canada.ca/sites/default/files/2023-10/energy-factbook-2023-2024).pdf)

Ressources naturelles Canada. (2024). *Alternative Fuels for Transportation*.
<https://natural-resources.canada.ca/energy-efficiency/transportation-alternative-fuels/alternative-fuels/3487>